

8e Année N° 185 9 Mai 1956

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 — Fédération des Groupements de Défense, 4, place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Des contaminations se sont produites à la faveur des pluies prolongées du 30 avril au 2 mai dans les régions suivantes :

AIN : 40, 41, 42, 43, 44 et 46.
DROME : 126 et 127.
ISERE : 108, 109 et 117.
LOIRE : 3, 4, 6 et 10.
RHONE : 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37.
SAVOIE : 82.

Un traitement devra être effectué dans ces régions sans faute **avant le 16 mai.**

Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER : Les premiers symptômes de la maladie se sont localement manifestés : pousses dont les feuilles restent petites, roulées, dressées et comme poudrées de blanc.

Malgré le beau temps, l'Oïdium peut continuer à se développer à la faveur des rosées matinales et par temps calme par la seule humidité régnant à la surface des tissus.

Dès les premiers symptômes et même **dès réception** de cet avis dans les plantations atteintes les années précédentes, appliquer une pulvérisation de bouillie sulfocalcique ou de soufres micronisés ou dispersés.

ARAIGNEES ROUGES : Les éclosions d'araignées rouges se poursuivent activement. Un nouveau traitement devient nécessaire entre le 17 et le 20 mai.

Si aucun traitement n'a encore été appliqué contre ces acariens, le premier devra être effectué d'urgence et renouvelé 10 jours plus tard.

On utilisera un produit à base de parathion ou un mélange commercial parathion + huile blanche.

Les produits suivants bénéficient d'une autorisation provisoire de vente pour cet usage :

Diazinon, E.P.N., Malathion, Aramite et Chlorophényl, Trichloréthanol.

Les produits vendus comme acaracides-ovicides, c'est-à-dire qui détruisent simultanément les araignées écloses et leurs œufs, permettent de réduire largement les pullulations par un seul traitement sur chaque génération d'acariens. Ils doivent être utilisés sur les arbres fruitiers à noyaux avec beaucoup de prudence, car certains d'entre eux sont relativement toxiques pour la végétation.

PUCERON NOIR DU PECHER : Ce puceron extrêmement prolifique a fait son apparition sur pêcher, la plupart des aphicides permettent de le détruire à savoir :

— nicotine (bouillie ou spécialités commerciales) ;
— huiles blanches nicotinées ;
— parathion ;
— malathion (APV) ;
— diazinon (APV) ;
— émulsion de D.D.T., de H.C.H., de S.P.C. ou de Lindane ;
— roténone (+ mouillant).

(APV) = produits en autorisation provisoire de vente.

P 176

LYDA DU PECHER : Cette fausse chenille de taille moyenne et d'un vert intense dévore localement le feuillage du pêcher vers la fin du printemps. Ses œufs jaune soufre, disposés en plusieurs lignes parallèles à la face inférieure des feuilles, peuvent être facilement surveillés, sinon totalement détruits à la main. On doit alors appliquer un traitement au D.D.T. dès la constatation des premières éclosions, ou au parathion ou malathion dès que tous les œufs paraissent éclos.

CHARANÇONS (péritèles et phyllobes) **ET CHENILLES DEFEUILLANTES** (hibernie et cheimatobie) : Les éclosions de ces divers ravageurs du feuillage sont encore peu nombreuses, mais avec l'arrivée de la chaleur, il convient de les surveiller et, dès leur intensification, de leur appliquer un traitement à base d'arséniate de plomb (sauf sur cerisier où il est interdit après la fleur), de D.D.T. ou de chlordane.

CEPHE DU POIRIER : Cet hyménoptère fait sur les pousses de poirier des piqûres régulièrement espacées au nombre de 6 à 12, à 3 mm. environ de distance les unes des autres et disposées en spirales autour de la pousse ; elles provoquent rapidement le flétrissement de cette dernière. Il est alors trop tard pour traiter. De toutes façons, il semble difficile d'atteindre l'adulte avant qu'il ait fait ses dégâts. La meilleure protection consiste à détruire dès flétrissement toutes les pousses atteintes. Cette opération ne sera évidemment efficace que si elle affecte la totalité des vergers voisins également atteints.

XYLEBORE : L'absence de températures élevées en avril a gêné l'activité de cet insecte de sorte que l'on assiste encore à des sorties et accouplements d'adultes. Un traitement au H.C.H. à forte dose pourra encore être appliqué à réception de ce *Bulletin* en Haute-Savoie et dans les parties des autres départements situées à plus de 400 m. d'altitude.

COMBINAISONS DE TRAITEMENTS

Parmi tous les traitements ci-dessus, certains requièrent les mêmes produits employés aux mêmes dates. On pourra donc faire « d'une pierre deux coups » et effectuer un seul traitement pour deux ou trois parasites, à condition de respecter la dose d'emploi la plus forte des doses conseillées contre ces divers parasites.

D'autre part, certains traitements avec des produits différents peuvent être groupés à la même date et il est recommandé, avant tout mélange, de se reporter aux notices des produits employés pour éviter les mélanges de produits incompatibles.

DESHERBAGE DES CEREALES

Du fait de la destruction d'une partie des céréales par les gelées de février, du réensemencement local en céréales de printemps et de la montée très irrégulière des plantes rescapées, il est prudent cette année de limiter l'application des hormones du type **MCPA** aux céréales de printemps 4 à 2 semaines avant l'épiaison et les hormones du type **2-4-D** aux céréales d'hiver ayant parfaitement résisté au froid, c'est-à-dire présentant une végétation régulière ; on cessera également ce traitement 15 jours avant l'épiaison.

Ces hormones sont très efficaces contre les chardons ainsi que les oseilles, la carotte sauvage, le plantain, les ravenelles, les sanves, les vesces, le bleuet, le coquelicot, les chénopodes, les renoncules, le pissenlit, le liseron, la capselle (bourse à pasteur), le scandix (peigne de Vénus).

Les **colorants nitrés** sont utilisables pendant une période plus large quel que soit l'état de la céréale et on peut sans danger semer une légumineuse dans la céréale à partir de 25 jours après le traitement.

La quantité optimum de bouillie est de l'ordre de 1.000 litres à l'hectare, de préférence au début de la croissance des mauvaises herbes.

Parmi la liste de plantes détruites par les hormones, la grande oseille, les chardons, le pissenlit, le liseron, la carotte sauvage, le scandix, ne sont pas atteints suffisamment par les colorants.

En revanche, les adventices suivants ne peuvent être détruits que par les colorants : les renouées, la matricaire, le fumeterre, les mourons, la nielle, le pied d'alouette, l'ortie, les gaillets et le mélampyre.

L'utilisation de réservoirs en bois, que l'on ne peut jamais laver parfaitement, est fortement déconseillée pour les traitements aux hormones ; les réservoirs métalliques eux-mêmes doivent être lavés au moins 3 fois, s'il s'agit d'une solution huileuse, on devra même ajouter de l'ammoniaque lors du lavage.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

132.573 — Imp. Réunies de Lyon — 5-1956
Dépôt légal n° 1.402 ——— 2-1956